

- 1 Code d'identification unique du produit type :
PRB MORTIER COLLE BETON CELLULAIRE
- 2 Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :
Voir emballage
- 3 Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
mortier de montage, de jointoiment, de rebouchage, destiné aux maçonneries extérieures et intérieures de type T
- 4 Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :
PRB SA, 16 rue de la Tour, CS 10018, 85150 LA MOTHE ACHARD
- 5 Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :
non applicable
- 6 Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :
niveau 2+
- 7 Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :
le CSTB laboratoire notifié n°0679 a délivré les certificats de conformité du contrôle de la production en usine n° 0679-CPD-0073 selon le système 2+
- 8 Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :
non applicable

9 Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance en compression	$M \geq 10$	NF EN 998-2 : 2010
Résistance initiale au cisaillement	0,3 N/mm ² (valeur tabulée)	
Teneur en chlorures	$\leq 0,1 \%$	
Réaction au feu	A1	
Absorption d'eau	$\leq 0,4 \text{ Kg/m}^2 \cdot \text{min}^{1/2}$	
Perméabilité à la vapeur d'eau μ	$\mu \leq 20$ (valeur tabulée)	
Conductivité thermique ($\lambda_{10, \text{sec}}$)	$\approx 0,54$ (valeur tabulée)	
Durabilité (résistance au gel/dégel)	PND	
Substances dangereuses	Voir FDS	

- 10 Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.
La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

A La Mothe-Achard, le 1^{er} juillet 2013

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Philippe DEBEAUPUIS
Directeur Technique

